



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-146 : MARCHES PUBLICS - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MARCHES A
PROCEDURE ADAPTEE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,*

Par délégation de pouvoir du conseil communautaire établie par délibération n°2020-56 en date du 22 juillet 2020, le président de la communauté de communes peut prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Par délibération n°2020-57 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont les montants sont supérieurs aux seuils européens.

Afin d'assister le président dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée supérieurs à 40 000 € HT et jusqu'au seuil des marchés à procédures formalisées, il est proposé de créer une « commission MAPA » dont le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement sont définis comme suit :

Rôle :

Cette commission aura pour rôle de formuler un avis sur les candidatures, le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires des marchés publics et accords-cadres. Elle pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Composition :

Elle sera identique à la composition à la commission d'appel d'offres soit le président plus 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Pourront être convoqués aux réunions de la « commission MAPA », à titre consultatif :

- les agents compétents dans le domaine objet du marché ;
- toute autre personne pouvant être intéressée à cette commission.

Les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver la création d'une commission consultative pour les marchés passés selon une procédure adaptée dite « Commission MAPA » ;
- de préciser que Claude RAYNAUD, en sera président de droit ;
- de désigner les conseillers communautaires suivants élus membres de ladite commission :

Membres titulaires :

Claude RAYNAUD
Denis BEAUVAIS
Didier CHASSAIN
Stéphane HOUSSIER
Patrice DARPOUX
Matéo MOREL

Membres suppléants :

Luc CHAPUT
Marc CARRIAS
Jean-Jacques MATHILLON
Claude DENIER
Loïc CHATARD
Sandrine COUTURAT

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

